

Charte de En SEL

**Adoptée par l'assemblée générale du 19 novembre 2015
(cf article 13 des statuts)**

En SEL est un groupe de personnes, organisé en association, qui propose des échanges de savoirs, services, biens, sans argent, sur la base d'une monnaie virtuelle.

Par sa réflexion et ses pratiques, à travers ses échanges non lucratifs et ses évènements, En SEL participe à promouvoir un esprit de solidarité, respectueux des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à En SEL c'est :

- Considérer que « le lien est plus important que le bien ».
- Echanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques nouvelles d'échanges. La valeur de ces échanges est exprimée en grains de sel, sans référence au système mercantile.
- Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.
- Développer et expérimenter des pratiques de solidarité, par l'implication et la prise de responsabilités individuelles et collectives.
- S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de l'impact de chacun sur l'environnement en évitant le gaspillage et la surconsommation.
- Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.
- S'engager à respecter le règlement intérieur et la présente charte.

Cette charte est consultable à tout moment sur demande auprès du comité d'animation.